

SAINT HIPPOLYTE

Inscriptions sur les listes électorales :

La révision des listes électorales prévue par le code électoral, a lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011. Les demandes d'inscription sur ces listes sont recevables au secrétariat de mairie aux heures de permanence.

Conditions à remplir : avoir 18 ans, être de nationalité française, jouir de ses droits civils ou politiques, avoir une attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir par la présentation de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

L'attache avec la commune, peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi, (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité de téléphone etc).

En cas de changement d'adresse à l'intérieur de la commune, ou en cas d'erreur de toute nature constatée sur votre carte d'électeur, le faire connaître au secrétariat.

le 10/11/2011

archives
